



Infiltration de fuel dans un mur

Par **philine**, le **08/11/2009 à 13:20**

Bonjour, je subis un dégât de fuel à cause d'un garage voisin qui jouxte mon appartement. Il paraît que le mur qui nous sépare est imbibé de fuel. Je m'inquiète pour ma santé ainsi que pour la qualité de mon bien. En dehors du fait que le voisin devrait réparer la source de fuite, se mettre aux normes concernant le traitement du mur, ainsi que la décontamination du mur, ai-je des droits concernant le préjudice causé?

Par **jeetendra**, le **08/11/2009 à 13:28**

[fluo]DDASS DU RHONE[/fluo]
245, rue Garibaldi
69442 LYON CEDEX 03
Département : Rhône
Téléphone : 04 72 61 39 11
Fax : 04 78 71 03 87
Bonjour, contactez lundi sans tarder la Direction Départementale des Affaires sanitaires du Rhône à Lyon, ça relève de leur responsabilité, de leur compétence, également le Maire de votre commune, tenez nous au courant, courage à vous, bon dimanche.

Par **philine**, le **08/11/2009 à 15:14**

merci beaucoup